



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

L'Europe investit dans les zones rurales

DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE Dispositif 8.3.1.
Projet financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen
Agricole pour le Développement Rural

CARACTERISTIQUES DU PROJET

Forêt de la Gavotte – Renfort DFCI de l'ouvrage « Bagueirede sud », commune de Cogolin.

La propriété est incluse dans le périmètre du PIDAF du golfe de Saint-Tropez géré par la communauté de communes éponyme, des ouvrages sont présents et régulièrement entretenus.

La propriété n'a jamais subi d'incendie. Le feu le plus proche datant de 1965 s'est arrêté à environ 2,5 km de la limite ouest de la propriété. Même si aucun feu n'a parcouru la propriété le risque incendie reste fort, car le massif dans lequel se situe la propriété est composé d'un maquis très dense, avec plusieurs poches denses de résineux et une absence de gestion sylvicole assez marquée.

Les travaux d'amélioration sylvicole proposés dans ce dossier sont réalisés dans une forêt de chêne liège présentant un faible couvert avec un sous-bois dense, composé essentiellement d'Arbousiers et Bruyères arborescentes. Les travaux préconisés contribuent en une réduction de la biomasse liée à l'enjeu de protection des massifs contre l'incendie.

Ce projet a été présenté et **validé lors du comité de massif Sud du 11 février 2022**, annuellement organisé par le Département et qui regroupent les maîtres d'ouvrage DFCI, les pompiers, la DDTM et le Département.

Ce projet a comme objectif le renfort de l'ouvrage « Bagueirede sud », par un débroussaillage d'ouverture sur une surface de 6,09 ha. Détail ci-dessous :

Propriétaire	Localisation	Type de peuplement	Présentation synthétique de l'opération	Objectif des travaux	Surface (ha)
M. PONS Jérôme	Cogolin	Suberaie claire	Réduction de biomasse combustible par un débroussaillage en plein d'un maquis dense	Protection contre les incendies et amélioration sylvicole du peuplement par mise en lumière de la régénération acquise	6,09

b) Réponse du projet aux objectifs de la mesure :

- Maintient et renforce la résilience de la forêt et la protection contre les incendies de forêt
- Diminue le risque de propagation de feux de forêt

C) Résultat du projet :

Protection de la de la forêt contre les incendies, la régénération de la suberaie, l'amélioration de sa résistance et résilience aux incendies, à l'échéance de 1-2 ans après la réalisation des travaux.

Une contribution à la valorisation du paysage, de la biodiversité et à la conservation des milieux naturels. Autres objectifs : la valorisation et la préservation des essences comme le chêne-liège qui joue un rôle fondamental en matière de préservation de l'environnement et dans la lutte contre les incendies.

Montant total du projet : 16 089,03 €

Montant de l'aide publique du la Région Sud et du Département : 8 579,42 €

Montant de financement de l'Union Européenne : 4 291,75 €